

## Mémoire de la Haute Autorité sur les questions du logement (12 octobre 1953)

**Légende:** Adressé à Jean Monnet, président de la Haute Autorité de la CECA, ce mémoire des trois groupes de travail sur les problèmes de logement fait le point sur les besoins en la matière et sur les moyens de lutter contre la pénurie de logements ouvriers dans les six États membres.

**Source:** Fondation Jean Monnet pour l'Europe, [s.l.]. Archives Jean Monnet. Fonds AMH. 24/1/2.

Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, Luxembourg. 22 Oct 1953, N° 11683. 7456/f.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/memorandum\\_de\\_la\\_haute\\_autorite\\_sur\\_les\\_questions\\_du\\_logement\\_12\\_octobre\\_1953-fr-e4fb2533-d3b9-460c-825b-0fae55686991.html](http://www.cvce.eu/obj/memorandum_de_la_haute_autorite_sur_les_questions_du_logement_12_octobre_1953-fr-e4fb2533-d3b9-460c-825b-0fae55686991.html)

**Date de dernière mise à jour:** 21/01/2015

## Mémoire de la Haute Autorité sur les questions du logement (Luxembourg, 12 octobre 1953)

Monsieur le Président,

Après plusieurs mois d'études consacrées à l'examen des problèmes du logement, les Présidents des trois Groupes de Travail institués pour l'examen de ces questions ont l'honneur de vous adresser un mémoire, qui est l'expression de leurs préoccupations communes.

Ils vous demandent de considérer ce document comme un témoignage de leur attachement, au développement, en plein accord avec la Haute Autorité, d'une politique active du logement.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à nos sentiments de haute considération.

J. Ernst,  
Président du Groupe de Travail pour les méthodes administratives.  
I. Smets,  
Président du Groupe de Travail pour les problèmes techniques.  
A. Spinetta,  
Président du Groupe de Travail pour les besoins.

Monsieur Jean MONNET,  
Président de la Haute Autorité  
de la Communauté Européenne du  
Charbon et de l'Acier

Luxembourg.

### MEMORANDUM

Après plusieurs mois d'études conduites dans le domaine du logement, nous estimons opportun d'informer la Haute Autorité de l'état de nos travaux, et d'appeler son attention sur les conditions dans lesquelles ces travaux paraissent pouvoir être poursuivis.

Une enquête, menée sous l'égide de la Sous-Commission des Maisons Ouvrières, a permis de définir par grandes masses les besoins en logements des industries du charbon et de l'acier. Par la suite, trois groupes d'experts ont poursuivi les études entreprises dans le domaine des besoins, de la technique et des méthodes.

#### DANS LE DOMAINE DES BESOINS.

Des précisions ont été recherchées sur la nature des besoins à satisfaire. Des critères simples, applicables aux six pays, ont été définis, pour distinguer au mieux les logements manquants, les logements insuffisants, et les logements trop éloignés.

Des enquêtes complémentaires, appuyées, le cas échéant, sur les résultats d'enquêtes antérieures, et menées de la manière jugée la plus opportune pour chacun des six pays, sont actuellement en cours, pour chiffrer avec plus de précision les différentes catégories de besoins, et les ventiler par bassins ou régions économiques intéressées.

#### DANS LE DOMAINE TECHNIQUE.

Les conditions techniques les plus favorables au développement des programmes de construction ont été

examinées. Des conclusions ont été déposées, notamment pour l'utilisation de l'acier dans la construction.

#### DANS LE DOMAINE DES METHODES.

Les liaisons à établir entre la Haute Autorité et les organismes chargés de la réalisation des programmes de logements ont été étudiées, et ont fait l'objet de propositions.

Toutes ces études ont été conduites, toutes ces propositions établies, sans qu'aucune hypothèse ait été faite sur la nature et l'importance de la contribution que la Haute Autorité pourrait apporter au financement des programmes de construction de logements.

Il n'est pas surprenant que sur ce point la Haute Autorité se soit montrée discrète, les décisions en cette matière étant liées à des objectifs économiques d'ensemble.

La conséquence est, toutefois, que les travaux des experts demeureront théoriques aussi longtemps que des hypothèses d'investissements n'auront pas été définies. C'est en effet dans le cadre de telles hypothèses, assorties de modalités de financement, que les méthodes préconisées par les experts trouveront une application concrète.

Qu'il s'agisse des besoins à satisfaire, du meilleur emploi des techniques, ou des liaisons administratives à instaurer, la solution dépendra de la nature des investissements à engager et de leur répartition géographique.

Au cours de ses travaux, le groupe des besoins a été conduit à faire une distinction entre les besoins "techniques", rattachés à la création d'une capacité nouvelle de production ou à l'extension d'une capacité existante, et les besoins "sociaux", directement liés à l'amélioration d'un patrimoine dont les insuffisances sont un obstacle à l'accroissement de la productivité.

En établissant cette distinction, les experts n'ont pas entendu consacrer une hiérarchie des besoins. Leur sentiment est qu'on ne saurait, dans son ensemble, séparer la satisfaction des besoins "sociaux" de celle des besoins "techniques". Mais, là encore, la part à faire au technique ou au social ne peut être appréciée que dans le cadre concret d'un programme, qui est lui-même fonction des objectifs de développement.

Nous ne saurions conclure ce mémorandum sans appeler tout particulièrement l'attention de la Haute Autorité sur l'importance du facteur "continuité" dans le domaine du logement. Certes, il n'est pas demandé à la Haute Autorité de résoudre la crise du logement qui sévit en Europe. Les différents pays intéressés sont conscients de leurs responsabilités dans ce domaine.

Mais la contribution de la Haute Autorité peut aider d'autant mieux à la solution du problème, qu'elle interviendra dans le cadre d'un effort poursuivi sur plusieurs années.

La continuité est en effet la clé d'un effort de construction efficace et rentable. La permanence du financement permet, en effet, la continuité d'emploi de la main-d'œuvre, et des techniques, et constitue le plus sûr moyen d'abaisser les prix tout en pourvoyant plus rapidement aux besoins.

Telles sont les préoccupations qui nous paraissent commander le développement d'une politique active du logement.